



Facturation d'indemnités kilométriques d'entreprise à entreprise

Par Olf83

Bonjour,

je suis indépendante et je réalise des audits de certification qualité/sécurité pour le compte de cabinets agréés.

Dans mon contrat avec l'un d'entre eux, il est écrit que mes indemnités kilométriques me sont facturées 0,5? du km (soit bien en dessous du barème URSSAF me concernant qui est de 0,665? du km). Soit.

Cependant, je me suis aperçue que le cabinet refacture ces frais 0,8? du km aux entreprises que j'audite. Ce procédé est-il autorisé en France ? En plus de me pénaliser, je trouve que ce n'est pas très correct.

D'avance merci pour votre retour,

Bien à vous,

Olf83